



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

octobre 2025

Enquête publique sur le projet de création d'un port de plaisance fluvial à Fourques

Nous engageons tous les citoyens à donner leur avis dans le cadre de cette enquête publique.

DATE LIMITE : jeudi 23 octobre 2025 à 17 heures.

Lien pour donner son avis :

<https://www.registre-numerique.fr/port-fluvial-fourques/deposer-son-observation>

(Ou sur le registre en mairie de Fourques, de 9 à 12 heures et de 13 h 30 à 17 heures.)

Nous attirons l'attention sur plusieurs points qui nous semblent importants (bien d'autres posant question) :
- Les documents fournis sont pléthoriques, difficiles à comprendre ; malgré leur abondance, ils sont lacunaires, plusieurs pièces qui devraient y être ne s'y trouvant pas (réponse de la CCBTA à la MRAe...), et sur certains points incohérents, voire sujets à caution (échelles de coupes non respectées, matérialisation des échelles de niveaux trop importante, carte des risques non conforme à la réalité du terrain...)

- Pourquoi la CNR n'a-t-elle pas été associée au projet ? Le port est dans son périmètre, son cahier des charges, défini par l'État, est précis, et ne nous semble pas, sur certains points, respecté dans ce projet. Le lit d'un fleuve n'a pas pour mission d'accueillir des infrastructures (Loi sur l'eau), et le principe de non-aggravation de la ligne d'eau amont et aval par un ouvrage construit dans le lit du Rhône est censé être respecté. De même, les dragages et extractions sont interdits dans le Rhône du fait de la présence de métaux lourds, et encore plus les dépôts de ces extractions sur la berge, de surcroît dans une zone inondable – les deux sont prévus dans ce projet. Notons que la CNR n'a jamais avalisé le chiffre de 11 500 m³/s retenu par la conférence de consensus pour la crue d'Arles de 2023, s'en tenant à ses propres mesures corrigées : 12 600 m³/s.

- Le risque inondation ne nous semble pas avoir été correctement pris en compte, notamment dans les zones d'expansion des crues entre Tarascon-Beaucaire et Arles, sur les 10 km de digues surbaissées.

- Les études qui permettent les inventaires de la faune et de la flore sont obsolètes.

- Il n'y a apparemment pas eu d'étude technico-économique de rentabilité : ce projet est-il viable économiquement ? Le faible taux moyen d'occupation (33 %) qui est envisagé interroge ; a-t-on par ailleurs anticipé qu'en été (en haute saison touristique en principe) l'étiage risque d'être trop bas pour qu'on accède au port, et ce plus fréquemment à l'avenir ? Il est par ailleurs à noter que le permis fluvial exigé pour la navigation sur le petit Rhône pourra dissuader les plaisanciers venant de la mer et n'ayant qu'un permis maritime. Et où se gareront les voitures, en l'absence de parking prévu ? Le coût d'entretien d'un port voué à s'envaser régulièrement et dont les eaux risquent de devenir saumâtres a-t-il bien été calculé ? Et qui en aura la charge ?

- Pourquoi les solutions alternatives (à Arles ou à Beaucaire) n'ont-elles pas été évaluées, et leurs impacts comparés avec ceux du présent projet ?

En conclusion, faut-il vraiment, au vu de toutes ces interrogations, modifier radicalement le paysage en passant d'un espace naturel et agricole à un espace artificialisé ?

Ce projet appelle à l'évidence que l'étude soit revue en profondeur. Nous demandons instamment que cela soit fait avant toute décision.

Contact presse : 06 18 19 38 49

www.les-flamants-roses-du-trebon.fr / www.facebook.com/flamantsrosesdutrebon

lesflamantsrosesdutrebon@gmail.com

